

direction générale des douanes  
et droits indirects

**Décision du 10 janvier 2025  
de délégation de signature du directeur interrégional des douanes et droits indirects de Nouvelle-  
Aquitaine pour les actes de gestion administrative des carrières des personnels de la DGDDI**

NOR :ECOD2500931S

Le directeur interrégional des douanes de Nouvelle-Aquitaine,

Vu le décret n°2004-1085 du 14 octobre 2004 modifié relatif à la délégation de gestion dans les services de l'Etat ;

Vu le décret n°2012-586 du 26 avril 2012 relatif aux emplois de direction de la direction générale des douanes et droits indirects ;

Vu le décret n° 2007-1665 du 26 novembre 2007 modifié relatif à l'organisation des services déconcentrés de la direction générale des douanes et droits indirects ;

Vu le décret n°2019-1594 du 31 décembre 2019 relatif aux emplois de direction de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 8 août 2023 portant désignation du directeur interrégional de la direction interrégionale des douanes de Nouvelle-Aquitaine ;

Vu l'arrêté du 30 janvier 2024 portant désignation du chef du CSRH ;

Vu la convention de délégation de gestion administrative des carrières des personnels de la DGDDI du 30 juin 2016 modifiée entre la direction générale des douanes et droits indirects et la direction interrégionale des douanes et droits indirects de Bordeaux ;

Vu la décision du 1<sup>er</sup> mars 2024 de délégation de signature du directeur interrégional des douanes et droits indirects de Nouvelle-Aquitaine pour les actes de gestion administrative des carrières des personnels de la DGDDI ;

Décide :

**ARTICLE 1** : Dans le cadre de la délégation de gestion administrative des carrières susvisée, délégation de signature est donnée aux personnes suivantes, en fonction au sein du centre de service des ressources humaines (CSRH) :

- M. Pascal DELADRIERE, administrateur supérieur des douanes et droits indirects, chef du CSRH,
- M. Yoann REY, directeur des services douaniers de 2<sup>ème</sup> classe, adjoint au chef du CSRH,

- Mme Florence ADAMIAK, inspectrice principale de 1<sup>ère</sup> classe, cheffe du département « gestion administrative et paye »,
- M. Didier RIEUL, chef de service administratif de 1<sup>ère</sup> catégorie, chef du département « exploitation, carrière et spécialisé »,
- Mme Marion EYSSON, inspectrice régionale de 3<sup>ème</sup> classe, adjointe à la cheffe du département « gestion administrative et paye »,

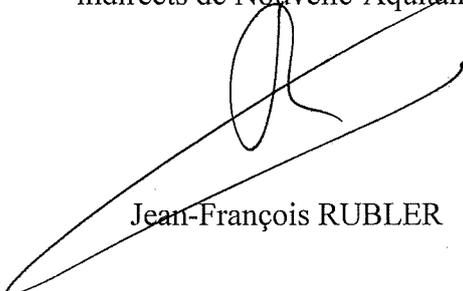
A effet de signer, dans les limites fixées par l'article 2-3 de la convention de délégation de gestion administrative des carrières des personnels de la DGDDI modifiée, l'ensemble des actes repris en son annexe.

**ARTICLE 2 :** La décision du 1<sup>er</sup> mars 2024 portant délégation de signature du directeur interrégional des douanes et droits indirects de Nouvelle-Aquitaine pour les actes de gestion administrative des carrières des personnels de la DGDDI est abrogée.

**ARTICLE 3 :** La présente décision sera publiée au bulletin officiel des douanes.

Fait le **10 JAN. 2025**

Le directeur interrégional des douanes et droits  
indirects de Nouvelle-Aquitaine,



Jean-François RUBLER